

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 1548

Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAMOUDI MUSTAPHA

Date de naissance :

01.06.1954

Adresse :

N° 244, lot HADJ Nabi, Sidi Maalouf, Casablanca

Tél. 0664025644

Total des frais engagés : 3350 Dhs

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Dr. FILALI ASMAA
Ophthalmologiste

Aboubakr Al Kadiri Rés. Naim (Al Amirat
Immeuble N°6, 2^{ème} Etage Sidi Maarouf - Casablanca
Tél : 07 71 30 36 81 / 05 21 97 66 32

Date de consultation :

09/11/2013

Nom et prénom du malade :

OU SKI HAGOUNA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Aggression en cours

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

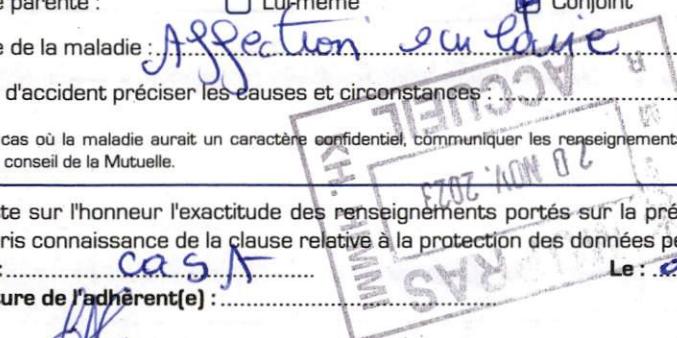
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09/11/2013

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/11/23	Surto		380,00	<p>Dr. FILALI ASMAA Ophthalmologiste Aboubakr Al Kadiri Rés. Naïm (Al Amira) Imme N°6, 2^{me} Etage Sidi Maarouf - Casablanca Tel: 0520 36 21 06 22 97 66 32</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE ANNAJAH Bd. Moudoukeita Bde N°27 - CASA	16/11/23					300,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la maladie traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>	
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>	
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000	G 21433552 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>	
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

Docteur Asma FILALI
SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

Diplômée de la Faculté
de Médecine de Montpellier (France)
Maladies et Chirurgie des Yeux



الدكتورة أسماء الفيلالي
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
خريجة كلية الطب مونبولي فرنسا

ORDONNANCE

04821 WASNAT

Casablanca, le 09/08/23

PRESCRIPTION DES LUNETTES

VISION DE LOIN

O.D : $+0,25$
O.G :

VISION DE PRES

O.D $+1,25$
O.G :

MONTURES $+100$ 05 00 00



Dr. FILALI ASMA
Ophthalmologist
Aboubakr Al Kadiri Rés. Naim Al Amira
Imm N°6, 2^{me} Etage Sidi Maarouf - Casablanca
07 71 30 36 21 / 05 22 97 66 32

Lunette ANNAJAH



ROKENEDDINE Redouane El Idrissi
 Bd. Moudiboukeita, Bloc G
 N° 27 - Casablanca
 Rég. Com N° : 352640
 Patente N° : 36612796
 I.F : 45525250
 ICE : 000885051000058
 GSM : 06.64.27.21.94

نظارات النجاشي

ركن الدين رضوان الإدريسي

شارع موديبو كيتا، بلوك ج
 رقم 27 - الدار البيضاء
 السجل التجاري : 352640
 بتنا رقم : 36612796
 الضريبة : 45525250
 ICE : 000885051000058
 المحمول: 06.64.27.21.94

N° 0002707

Casablanca, le 16.11.2023

M..... OUSSEK HASNAH

Doit

Docteur				ASMA FICACI	
Nomenclature N°					
VL	OD : cyl	sph	+0.25	1100,00	
	OG : cyl	sph	+0.25	1100,00	
VP	OD : cyl	sph	+1.25		
	OG : cyl	sph	+1.25		
Verres : Progressif organique AR					
Montures : OPTIQUE				800,00	
Facture arrêtée à la somme de :					
TROIS MILLE HUIT					
OPTIQUE ANNAJAH Bd. Moudiboukeita Bloc N° 27 - CASA					

O

OG